

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2837

12 novembre 2013

SOMMAIRE

A.B.C.L. S.à.r.l.	136175	Joker Participations S.à r.l.	136168
Alma Mater S.A.	136134	Jubo Finance S.A. SPF	136170
Alter Ego Immobilier S.à r.l.	136175	Leto Financing S.à r.l.	136135
Altra Investments P.I. Sàrl	136176	Leto S.à r.l.	136158
Andreas Capital Suxeskey S.A.	136143	Los Ceibos S.A.	136169
Anh-My S.A.	136175	Mangrove III Investments S.à r.l.	136170
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	136175	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	136170
Gardenialux SA	136174	RECAP I S.à.r.l.	136143
Gemma Invest S.A.	136174	Roissy Etoile S.à r.l.	136176
Giga Blocs S.à r.l.	136173	Roses Finco S.à r.l.	136176
Giga Pro S.A.	136173	Roses S.A.	136176
Global Blue Investment & Co S.C.A.	136174	Senigo S.A. SPF	136167
Global Blue Investment GP S.à r.l.	136174	SGBT Asset Based Funding S.A.	136167
Global Blue Management GP S.à r.l.	136175	SistemApsys Financing S.à r.l.	136135
Global Villas Sàrl	136174	SistemApsys S.à r.l.	136158
Global Villas Sàrl	136175	Société d'Investissement de Howald S.A.	136167
Globant S.A.	136173	SOF MER Holdings S.à.r.l.	136168
HPC Holding	136148	Stuttgart Property Investments Commer- cial S.à r.l.	136172
Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A.	136158	Sunreef Group S.à r.l.	136172
Imprimerie Fernand QUINTUS	136168	Sunsailing S.A.	136172
Indigo Capital IV S.à r.l.	136168	SVI Consulting S.A.	136172
Indigo Capital V S.à r.l.	136176	Talbo S.à r.l.	136171
Iranianlux	136148	Tatra S.à r.l.	136171
IS SICAV 1	136158	The Stralem Fund	136171
Jasper Luxembourg S.à r.l.	136170	Trema Architecture Sàrl	136173
Jerboa Luxembourg S.à r.l.	136169	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	136130
Jocar Holding S.A.	136176	Unifrax Luxembourg I S.à r.l.	136172
Joker Participations S.à r.l.	136168	Ustay	136171
Joker Participations S.à r.l.	136169	Vestar Capital Partners V SNC	136173
Joker Participations S.à r.l.	136169		
Joker Participations S.à r.l.	136169		

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of August,

before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and twenty-one cent (EUR 12,500.21), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143926. The articles of incorporation were last amended following a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 August 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 11:30 o'clock by Me Manfred Müller, lawyer,

with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Minh-Xuan Nguyen, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To create a new class of shares, the class 14 shares, and to re-denominate the existing seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) ordinary shares, held by Langley HoldCo S.à r.l., into seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) class 14 shares.

2 To increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and twenty-one cent (EUR 12,500.21) to an amount of twelve thousand five hundred euro and twenty-two cent (EUR 12,500.22).

3 To issue one (1) new class 14 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing class 14 shares.

4 To accept subscription for this new class 14 share by Langley HoldCo S.a r.l., with payment of a share premium in an amount of three million six hundred forty-four thousand five hundred sixty-nine euro and seventy-nine cent (EUR 3,644,569.79) which shall be attached to the class 14 shares only, and to accept full payment for this new class 14 share by a contribution in kind.

5 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.

6 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital hereby represented, at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, resolved unanimously that

First resolution

The general meeting resolved to create a new class of shares, the class 14 shares, and to re-denominate the existing seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) ordinary shares held by Langley HoldCo S.à r.l., into seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) class 14 shares.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and twenty-one cent (EUR 12,500.21) to an amount of twelve thousand five hundred euro and twenty-two cent (EUR 12,500.22).

Third resolution

The general meeting resolved to issue one (1) new class 14 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing class 14 shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Langley HoldCo S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178304 (the "Subscriber"),

hereby represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27th August 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new class 14 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in an amount of three million six hundred forty-four thousand five hundred sixty-nine euro and seventy-nine cent (EUR 3,644,569.79) which shall be attached to the class 14 shares only, to be paid by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of three million six hundred forty-four thousand five hundred sixty-nine euro and eighty cent (EUR 3,644,569.80) held by the Subscriber against the Company (the "Contribution in Kind").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) new class 14 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of three million six hundred forty-four thousand five hundred sixty-nine euro and seventy-nine cent (EUR 3,644,569.79)".

Fourth resolution

The general meeting resolved to accept such subscription and payments and to allot the new class 14 share according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Aforementioned paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and twenty-two cent (EUR 12,500.22) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 4 shares (the "Class 4 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-three (73,533) class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 7 shares (the "Class 7 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 8 shares (the "Class 8 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 9 shares (the "Class 9 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 10 shares (the "Class 10 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 11 shares (the "Class 11 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 12 shares (the "Class 12 Shares"), seventy-three thousand five hundred and thirty (73,530) class 13 shares (the "Class 13 Shares"), seventy-three thousand five hundred and thirty (73,530) class 14 shares (the "Class 14 Shares"), and two hundred twenty thousand five hundred eighty-nine (220,589) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (0.01), and being fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind payable by the Company by reason of this deed are estimated at three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 11.45 o'clock.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit août,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro et vingt-et-un centimes (EUR 12.500,21), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 en date du 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143926. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 27 août 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Minh-Xuan Nguyen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie 14, et re-dénomination des soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Langley HoldCo S.à r.l. en soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales de catégorie 14.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et vingt et un centimes (EUR 12.500,21) à un montant de douze mille cinq cents euro et vingt-deux centimes (EUR 12.500,22).

3 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie 14 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie 14 existantes.

4 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie 14 par Langley HoldCo S.à r.l., avec paiement d'une prime d'émission de trois millions six cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-neuf euros et soixante-dix centimes (EUR 3.644.569,79) qui sera exclusivement attachée aux parts sociales de catégorie 14, et acceptation de la libération de cette nouvelle part sociale de catégorie 14 par un apport en nature.

5 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

6 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie 14, et de re-dénommer les soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Langley HoldCo S.à r.l. en soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales de catégorie 14.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro et vingt et un centimes (EUR 12.500,21) à un montant de douze mille cinq cents euros et vingt-deux centimes (EUR 12.500,22).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie 14, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie 14 existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Langley HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178304 (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 août 2013.

Ladite procuration sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale de catégorie 14 nouvelle d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-neuf euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 3.644.569,79) qui sera exclusivement attachée aux parts sociales de catégorie 14, et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de trois millions six cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 3.644.569,80) détenue par le Souscripteur contre la Société (l'«Apport»).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une (1) nouvelle part sociale de catégorie 14 d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant de trois millions six cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-neuf euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 3.644.569,79).»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et lesdits paiements et d'émettre la nouvelle part sociale de catégorie 14 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et vingt-deux centimes (EUR 12.500,22) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-treize mille cinq cent trente-trois (73.533) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) part sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie

8)), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 12 (les «Parts Sociales de Catégorie 12»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 13 (les «Parts Sociales de Catégorie 13»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 14 (les «Parts Sociales de Catégorie 14»), et deux cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-neuf (220,589) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Frantz, M.-X. Nguyen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 août 2013. REM/2013/1544. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137667/241.

(130167212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Alma Mater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 116.393.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 02 Octobre 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe Toussaint, né le 02 Septembre 1975 à Arlon, Belgique et demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

- Madame Virginie Guillaume, née le 17 Octobre 1981 à Libramont, Belgique et demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux comptes de la société COMCOLUX S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 58.545), ayant son siège social au 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016;

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMA MATER S.A.

Référence de publication: 2013138376/29.

(130168541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

**Leto Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SistemApsys Financing S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 135.487.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "SistemApsys Financing S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 135487, (the "Company"), incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 409 of February 16, 2008,

and whose articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 122 of January 17, 2013.

The sole shareholder, being "SistemApsys S.à r.l.", a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 135.488, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder".

The Sole Shareholder is duly represented by Mr. Sinan SAR, private employee, with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, (the "Proxy holder") by virtue of a proxy given under private seal; the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party acting in her here above stated capacity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following

I. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Waiving of notice right;
2. Change of denomination of the Company into "Leto Financing S.a r.l.";
3. Amendment of the object clause of the Company to read:

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures or hybrid instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4. Amendment of the articles of association of the Company.
5. Appointment of Mr. Vladimir STRIGIN as class A manager and of Mr. Sinan SAR as well as Mr. Cornelius BECHTEL as class B managers.
6. Miscellaneous.

II. That the meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

III. The sole shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company decides:

- to change the corporate name into "Leto Financing S.à r.l.";
 - to modify the purpose of the Company and to adopt for it the wording as reproduced under point 2) of the agenda;
- and
- to restate completely the articles of association as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Leto Financing S.à r.l." (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures or hybrid instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one million three hundred twenty six thousand six hundred euros (EUR 1'326'600.-) divided into fifty three thousand sixty four (53'064) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is administered by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least one or more A Managers and one or more B Managers (collectively, the "Manager(s)"), appointed by the general meeting of shareholders. The shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Managers. The Managers need not be shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the Managers.

The first Chairman may, if so determined, be appointed by a general meeting of shareholders among the A Managers or the B Managers.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person to be chosen among the A Managers or the B Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The Managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers by telefax, e-mail or registered letter. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the City of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any A Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or either by telefax or telegram or telex or e-mail another A Manager as his proxy and, likewise, any B Manager may appoint any B Manager as his proxy.

An A Manager may represent more than one of his fellow A Managers and, viceversa, any B Manager may represent more than one of his fellow B Managers under the condition however that at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

A Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 8. Signatory Powers. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital except as otherwise provided by applicable law.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Third resolution

The shareholder has appointed as managers of the Company for an undetermined period of time, subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager:

- Mr. Vladimir STRIGIN, born on July 14th, 1971 in Kaluga (Russia), with professional address at M. Gorkiy Street, House 41, Building - Apartment 23, Kaluga (Russia);

Class B Managers:

- Mr. Sinan SAR, born on June 5th, 1980 in Luxembourg, with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; and

- Mr. Cornelius BECHTEL, born on March 11th, 1968 in Emmerich (Germany), with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "SistemApsys Financing S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135487, (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 16 février 2008,

et dont les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 du 17 janvier 2013.

L'associé unique, étant "SistemApsys S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.488, ici appelée l'"Associé Unique".

L'Associé Unique est ici dûment représentée par Monsieur Sinan SAR, employé privé, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Mandataire") en vertu d'une procuration établie sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'instrumentant d'acter comme suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations préalables;
2. Changement de la dénomination de la Société en "Leto Financing S.à r.l.";
3. Changement de l'objet social de la Société afin de lire comme suit:

L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créance ou d'instruments hybrides.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

4. Modification des statuts de la Société;

5. Nomination de Monsieur Vladimir STRIGIN en tant que gérant de catégorie A et de Monsieur Sinan SAR ainsi que Monsieur Cornelius BECHTEL en tant que gérants de catégorie B;

6. Divers.

II. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'assemblée générale de l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. L'Associé Unique reconnaît en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société décide que les statuts de la Société sont modifiés et établis comme suit:

- de changer la dénomination sociale en "Leto Financing S.à r.l.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2); et
- de reformuler complètement les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Leto Financing S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créance ou d'instruments hybrides.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à un million trois cent vingt-six mille six cents euros (EUR 1,326'600,-) divisé en cinquante-trois mille soixante-quatre (53'064) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Toute prime d'émission est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") comprenant au moins un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B (ensemble, le(s) "Gérant(s)") nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. Les Gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés parmi les Gérants A et les Gérants B.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne parmi les Gérants A ou les Gérants B en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les Gérants recevront une convocation préalable, par téléfax, e-mail ou courrier recommandé, pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la Ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant A peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant A comme son mandataire et inversement, chaque Gérant B peut désigner un autre gérant B comme son mandataire.

Un Gérant A peut représenter plusieurs de ses collègues et inversement, un Gérant B peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

Un Gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un Gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs Gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant A ou B. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 8. Pouvoir de signature. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis sauf disposition contraire de la loi applicable.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Troisième résolution

L'associé a nommé en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée, sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Vladimir STRIGIN, né le 14 juillet 1971 à Kalouga (Russie), domicilié au M. Gorkiy Street, House 41, Building - Appartement 23, Kalouga (Russie);

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Sinan SAR, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, domicilié au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et
- Monsieur Cornelius BECHTEL, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhin (Allemagne), domicilié au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

136143

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. LAC/2013/39723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137609/456.

(130167282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Andreas Capital Suxeskey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 43.522.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 11 juillet 2013 au siège social, Mme GOKKE Raymonde a été démise de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 04 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013138934/12.

(130169800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

RECAP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 594.738,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 141.895.

—
In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of September

Before Maître Léonie GRETHEN, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

THERE APPEARED:

- RECAP I Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 8 Rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.897; and Realstar European Capital I L.P., a limited partnership, with

- registered office at 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, United Kingdom, registered with the Companies House of the United Kingdom under number LP013071,

hereinafter referred to as the "Shareholders",

here represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Shareholders own 100% of the share capital of RECAP I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 8 Rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.895, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger on 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2532 of 16 October 2008, page 121505 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 27 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 May 2012, number 1201, page 57640.

II. The agenda of the meeting is the following:

a. Decision to create two new classes of tracker shares, respectively:

- Class A5 Tracker Shares (the 'Class A5 Tracker Shares'); and
- Class B5 Tracker Shares (the "Class B5 Tracker Shares").

(the "Creation of the New Classes of Tracker Shares") and to hence have eleven (11) classes of shares in total;

b. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and fifty thousand five hundred Euros (EUR 150,500.-), in order to bring it from its current amount of four hundred forty-four thousand two hundred thirty-eight Euros (EUR 444,238.-) to five hundred ninety-four thousand seven hundred thirty-eight Euros (EUR 594,738.-), by the issuance of:

- one hundred and twelve thousand eight hundred seventy-five (112,875) Class A5 Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and
- thirty-seven thousand six hundred twenty-five (37,625) Class B5 Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

c. Subscription and full payment of the newly issued:

- one hundred and twelve thousand eight hundred seventy-five (112,875) Class A5 Tracker Shares, by contribution in kind by Realstar European Capital I L.P., without any share premium; and
- thirty-seven thousand six hundred twenty-five (37,625) Class B5 Tracker Shares, by contribution in kind, together with a share premium of two million nine hundred twenty-four thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 2,924,875.-) by RECAP I Holdings S.à r.l.;

d. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company; and

e. Miscellaneous.

III. All the shares in circulation being represented at the present general meeting of the Shareholders (the "General Meeting") and all Shareholders having waived their right to receive convening notices, the General Meeting can validly decide on all the items of the above agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to approve the Creation of the New Classes of Tracker Shares being the Class A5 Tracker Shares and the Class B5 Tracker Shares and to hence have eleven (11) classes of shares in total.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and fifty thousand five hundred Euros (EUR 150,500.-), in order to bring it from its current amount of four hundred forty-four thousand two hundred thirty-eight Euros (EUR 444,238.-) to five hundred ninety-four thousand seven hundred thirty-eight Euros (EUR 594,738.-), by the issuance of:

- one hundred and twelve thousand eight hundred seventy-five (112,875) Class A5 Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and
- thirty-seven thousand six hundred twenty-five (37,625) Class B5 Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The General Meeting RESOLVES to approve the subscription and full payment of the Class A5 Tracker Shares and the Class B5 Tracker Shares, as follows:

Subscribers	Class A5 Tracker Shares	Class B5 Tracker Shares	Share Premium (EUR)	Aggregate Subscription Price (EUR)
Realstar European Capital I L.P., prenamed	112,875	-	-	112,875.-
RECAP I Holdings S.à r.l., prenamed	-	37,625	2,924,875.-	2,962,500.-
TOTAL	112,875	37,625	2,924,875.-	3,075,375.-

Subscription - Payment

THEREUPON,

Realstar European Capital I L.P., prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe for one hundred and twelve thousand eight hundred seventy-five (112,875) Class A5 Tracker Shares, and to pay them in full at nominal

value, by contribution in kind of a receivable for an amount of one hundred and twelve thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 112,875.-) that Realstar European Capital I L.P. holds against the Company (the "Contribution in Kind I").

The ownership and the value of the Contribution in Kind I have been confirmed through a declaration on behalf of Realstar European Capital I L.P. dated 16 September 2013, and a certificate issued on 16 September 2013 on behalf of the board of directors of the Company.

Such documents, after having signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

RECAP I Holdings S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe for thirty-seven thousand six hundred twenty-five (37,625) Class B5 Tracker Shares and to pay them in full at nominal value, together with a total share premium of two million nine hundred twenty-four thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 2,924,875.), by contribution in kind of a receivable for an amount of two million nine hundred sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 2,962,500.-) that RECAP I Holdings S.à r.l. holds against the Company (the "Contribution in Kind II").

The ownership and the value of the Contribution in Kind II have been confirmed through a declaration on behalf of RECAP I Holdings S.à r.l. dated 16 September 2013, and a certificate issued on 16 September 2013 on behalf of the board of directors of the Company.

Such documents, after having signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the General Meeting RESOLVES to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read respectively as follows:

" **5.1.** The subscribed and issued share capital of the Company is five hundred ninety-four thousand seven hundred thirty-eight Euros (€594,738.-), represented by sixteen thousand one hundred and ten (16,110) fully paid Ordinary Shares of one Euro (€1) each, ninety-seven thousand eight-hundred and ninety-six (97,896) fully paid Class A1 Tracker Shares of one Euro (€1) each, thirty-two thousand six hundred and thirty-two (32,632) fully paid Class B1 Tracker Shares of one Euro (€1) each, ninety-one thousand and five hundred (91,500) fully paid Class A2 Tracker Shares of one Euro (€1) each, thirty thousand and five hundred (30,500) fully paid Class B2 Tracker Shares of one Euro (€1) each, sixty thousand four hundred and fifty (60,450) fully paid Class A3 Tracker Shares of one Euro (€1) each, twenty thousand one hundred fifty (20,150) fully paid Class B3 Tracker Shares of one Euro (€1) each, seventy-one thousand two hundred and fifty (71,250) fully paid Class A4 Tracker Shares of one Euro (€1) each, twenty-three thousand seven hundred and fifty (23,750) fully paid Class B4 Tracker Shares of one Euro (€1) each, one hundred and twelve thousand eight hundred seventy-five (112,875) fully paid Class A5 Tracker Shares of one Euro (€1) each and thirty-seven thousand six hundred twenty-five (37,625) fully paid Class B5 Tracker Shares of one Euro (€1) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred euros (EUR 2,900.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

ONT COMPARU:

- RECAP I Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8 Rue Dicks, L-1417 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.897; et
- Realstar European Capital I L.P., un limited partnership ayant son siège social au 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, Royaume Uni, inscrite auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP013071, ci-après les «Associés»,

ici représentés par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent 100% du capital social de RECAP I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, Rue Dicks, L-1417 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.895, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger le 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2532 du 16 octobre 2008, page 121505 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Maître Joseph Elvinger du 27 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 12 mai 2012, numéro 1201, page 57640.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a. Décision de créer deux nouvelles classes de parts sociales indicielles, respectivement:

- Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5 (les «Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5»); et
- Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5 (les «Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5»). (la «Création des Nouvelles Classes des Parts Sociales Indicielles») et d'avoir en conséquence onze (11) classes de parts sociales au total;

b. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante mille cinq cents Euros (EUR 150.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-quatre mille deux cent trente-huit Euros (EUR 444.238,-) à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-huit Euros (EUR 594.738,-), par l'émission de:

- cent douze mille huit cent soixante-quinze (112.875) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune; et

- trente-sept mille six cent vingt-cinq (37.625) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;

c. Souscription et paiement intégral des:

- cent douze mille huit cent soixante-quinze (112.875) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5 nouvellement émises, par apport en nature par Realstar European Capital I L.P., sans prime d'émission; et

- trente-sept mille six cent vingt-cinq (37.625) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5 nouvellement émises, par apport en nature, avec une prime d'émission de deux millions neuf cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 2.924.875,-) par RECAPI Holdings S.à r.l.;

d. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société; et

e. Divers.

III. Toutes les parts sociales en circulation étant représentées à la présente assemblée générale des Associés Assemblée Générale», et tous les Associés ayant renoncé à leur droit de recevoir les convocations, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessus.

Ces faits précités ayant été approuvés, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE d'approuver la Création des Nouvelles Classes des Parts Sociales Indicielles, étant les Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5 et les Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5, et d'avoir en conséquence onze (11) classes de parts sociales au total.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante mille cinq cents Euros (EUR 150.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-quatre mille deux cent trente-huit Euros (EUR 444.238,-) à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-huit Euros (EUR 594.738,-), par l'émission de:

- cent douze mille huit cent soixante-quinze (112.875) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune; et

- trente-sept mille six cent vingt-cinq (37.625) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE d'approuver la souscription et le paiement intégral des Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5 et des Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5, de la manière suivante :

Souscripteurs	Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5	Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5	Prime d'Emission (EUR)	Prix de souscription cumulé (EUR)
Realstar European Capital I L.P., prénommée	112.875	-	-	112.875,-
RECAP I Holdings S.à r.l., prénommée	-	37.625	2.924.875,-	2.962.500,-
TOTAL	112.875	37.625	2.924.875,-	3.075.375,-

Subscription - Paiement

SUR CE,

Realstar European Capital I L.P., prénommée, représentée comme ci-dessus indiqué, déclare souscrire à cent douze mille huit cent soixante-quinze (112.875) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5 et de les libérer intégralement à leur valeur nominale, par un apport en nature d'une créance d'un montant de cent douze mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 112.875,-) que Realstar European Capital I L.P. détient contre la Société (l' «Apport en Nature I»).

La propriété et la valeur de l'Apport en Nature I ont été confirmées par une déclaration au nom de Realstar European Capital I L.P., datée du 16 septembre 2013, et un certificat émis le 16 septembre 2013 au nom du conseil de gérance de la Société.

Ces documents, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

RECAP I Holdings S.à r.l., prénommée, représentée comme ci-dessus indiqué, déclare souscrire à trente-sept mille six cent vingt-cinq (37.625) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5 et de les libérer intégralement à leur valeur nominale, avec une prime d'émission totale de deux millions neuf cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 2.924.875,-) par un apport en nature d'une créance d'un montant de deux millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.962.500,-) que RECAP I Holdings S.à r.l. détient contre la Société (l' «Apport en Nature II»).

La propriété et la valeur de l'Apport en Nature II ont été confirmées par une déclaration au nom de RECAP I Holdings S.à r.l., datée du 16 septembre 2013, et un certificat émis le 16 septembre 2013 au nom du conseil de gérance de la Société.

Ces documents, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra désormais être lus comme suit:

« **5.1.** Le capital social, souscrits et libéré, de la Société est de cinq cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-huit Euros (€594.738,-) représenté par seize mille cent dix (16.110) Parts Sociales Ordinaires entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-seize (97.896) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A1 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, trente-deux mille six cent trente-deux (32.632) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B1 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, quatre-vingt-onze mille cinq cents (91.500) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A2 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, trente mille cinq cents (30.500) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B2 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, soixante mille quatre cent cinquante (60.450) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A3 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, vingt mille cent cinquante (20.150) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B3 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, soixante et onze mille deux cent cinquante (71.250) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A4 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, vingt-trois mille sept cent cinquante (23.750) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B4 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune, cent douze mille huit cent soixante-quinze (112.875) Parts Sociales Indicielles de Catégorie A5 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune et trente-sept mille six cent vingt-cinq (37.625) Parts Sociales Indicielles de Catégorie B5 entièrement libérées d'un Euro (€1) chacune.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. LECOMTE, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42844. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013137592/252.

(130167452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Iranianlux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6471 Echternach, 16, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg F 9.442.

Im Jahre zweitausend 13, den 14/02

Sind erschienen:

1. Dipl.Ing. TARINIA Gllant Ehsan wohnhaft in 16, Rue du Pont L-6471 ECHTERNACH
2. Dipl Psycho. JAULEHVAND Fatemeh wohnhaft in 16, Rue du Pont L-6471 ECHTERNACH
3. Dipl.Ing. DUSTDAR Farzin wohnhaft in 59, Bld. Prince Felix L-1513 Luxembourg

Welche hiermit eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gründen möchten, die dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den aufgestellten Statuten unterliegt.

Titel 1. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Die Vereinigung führt den Namen IRANIANLUX, Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Art. 2. Die Vereinigung hat ihren Sitz in ECHTERNACH Der Sitz kann jederzeit in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums verlegt werden, dies mittels eines Beschlusses der Generalversammlung der Vereinigung.

Référence de publication: 2013139432/18.

(130170155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

HPC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.453.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

J.N. HOLDING, une société par actions simplifiée constituée sous droit français, ayant son siège social au 8, avenue Delcassé, F-75008 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501 602 841,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 4 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «HPC HOLDING».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai, à 15:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se

tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les dix mille (10.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des Administrateurs est fixé à 5 (cinq) et celui des Commissaires aux Comptes à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société:

Administrateurs de catégorie A

(i) Monsieur Pierre NICOLET, étudiant, né le 30 août 1989 à Paris (France), demeurant à 5, Impasse Marie-Blanche, F-75018 Paris;

(ii) Monsieur Arthur ZELLER, DGA - Finance, né le 10 novembre 1978 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant 7, rue de l'Eglise, F-92100 Boulogne-Billancourt;

Administrateurs de catégorie B

(iii) Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iv) Monsieur Philippe STOCK, employé, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(v) Mademoiselle Cynthia BODY, employée, née le 29 mars 1989 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen on the seventeenth of September.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

J.N. HOLDING, a «société par actions simplifiée» incorporated under French law, having its registered office at 8, avenue Delcassé, F-75008 Paris, registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 501 602 841, hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 4 September 2013 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "HPC HOLDING"

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) consisting of ten thousand (10,000) ordinary shares with a par value of three euros and ten cents (EUR 3.10) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of May, at 3:00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons partic-

icipating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

136157

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the ten thousand (10,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of Directors is set at 5 (five) and the number of Auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as Directors:

Directors of category A

(i) Mr. Pierre NICOLET, Student, born on August 30th, 1989 in Paris (France), residing at 5, Impasse Marie-Blanche, F-75018 Paris;

(ii) Mr. Arthur ZELLER, CEO - Finance, born on November 10th, 1978 in Boulogne-Billancourt (France), residing at 7, rue de l'Eglise, F-92100 Boulogne-Billancourt;

Directors of category B

(iii) Mr. Pierre-Siffrein GUILLET, employee, born on August 10th, 1977 in Carpentras (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iv) Mr. Philippe STOCK, employee, born on September 10th, 1960 in Gosselies (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(v) Ms Cynthia BODY, employee, born on March 29th, 1989 in Messancy (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party together with Us, the notary, the present deed.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2013. LAC/2013/42591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137411/522.

(130167252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

IS SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.938.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Madame Agla Hendriksdottir en tant qu'administrateur,
- de renouveler les mandats de Monsieur Stefan Sigurdsson et de Monsieur Marc Lefebvre en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IS Sicav 1

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013139845/18.

(130170354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 139.581.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 septembre 2013

L'assemblée générale reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 3 années. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016 statuant sur les comptes de l'année 2015.

Il y a lieu de lire la nouvelle dénomination concernant le commissaire aux comptes de:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA à

AUXILIAIRE DES P.M.E. S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE BINTENER-KLEIN-PAQUET SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2013139826/18.

(130169992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Leto S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. SistemApsys S.à r.l.).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of the month of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "SistemApsys S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 135488, (the "Company"), incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 410 of February 16, 2008,

and whose articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 18, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 192 of January 25, 2013.

The sole shareholder, being “Sapidus Holdings Limited”, a company organised under the laws of Cyprus, having its registered office at 17, Gr. Xenopoulou, P.C. 3106 Limassol, Cyprus and registered with the Cyprus register of commerce and companies under number 194 934, hereinafter referred to as the “Sole Shareholder”.

The Sole Shareholder is duly represented by Mr. Sinan SAR, private employee, with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the “Proxy holder”) by virtue of a proxy given under private seal; the said proxy, after having been signed “ne varietur” by the attorney in fact of the appearing party acting in her here above stated capacity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following

I. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Waiving of notice right;
2. Change of denomination of the Company into “Leto S.à r.l.”;
3. Amendment of the object clause of the Company to read:

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures or hybrid instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4. Amendment of the articles of association of the Company.
5. Appointment of Mr. Vladimir STRIGIN as class A manager and of Mr. Sinan SAR as well as Mr. Cornelius BECHTEL as class B managers.
6. Miscellaneous.

II. That the meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

III. The sole shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company decides:

- to change the corporate name into “Leto S.à r.l.”;
 - to modify the purpose of the Company and to adopt for it the wording as reproduced under point 2) of the agenda;
- and
- to restate completely the articles of association as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Leto S.à r.l.” (the “Company”) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter, the “Articles”).

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures or hybrid instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eleven million seven hundred thirty seven thousand four hundred US dollars (11,737,400.-) divided into one hundred seventeen thousand three hundred seventy four (117,374) shares with a par value of one hundred US dollars Euro (USD 100.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is administered by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least one or more A Managers and one or more B Managers (collectively, the "Manager(s)"), appointed by the general meeting of shareholders. The shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Managers. The Managers need not be shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the Managers.

The first Chairman may, if so determined, be appointed by a general meeting of shareholders among the A Managers or the B Managers

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person to be chosen among the A Managers or the B Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The Managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers by telefax, e-mail or registered letter. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the City of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any A Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or either by telefax or telegram or telex or e-mail another A Manager as his proxy and, likewise, any B Manager may appoint any B Manager as his proxy.

An A Manager may represent more than one of his fellow A Managers and, vice-versa, any B Manager may represent more than one of his fellow B Managers under the condition however that at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

A Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 8. Signatory Powers. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital except as otherwise provided by applicable law.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the one hundred seventeen thousand three hundred seventy four (117,374) shares issued at a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) so that the amount of eleven million seven hundred thirty seven thousand four hundred US dollars (11'737'400.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Third resolution

The shareholder has appointed as manager of the Company for an undetermined period of time, subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager:

- Mr. Vladimir STRIGIN, born on July 14th, 1971 in Kaluga (Russia), with professional address at M. Gorkiy Street, House 41, Building – Apartment 23, Kaluga (Russia);

Class B Managers:

- Mr. Sinan SAR, born on June 5th, 1980 in Luxembourg, with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; and

- Mr. Cornelius BECHTEL, born on March 11th, 1968 in Emmerich (Germany), with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "SistemApsys S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135488, (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 410 du 16 février 2008,

et dont les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 25 janvier 2013.

L'associé unique, étant, "Sapidus Holdings Limited", une société de droit chypriote ayant son siège social au 17, Gr. Xenopoulou. P.C. 3106 Limassol, Chypre, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro 194 934, ici appelée l'"Associé Unique".

L'Associé Unique est ici dûment représentée par Monsieur Sinan SAR, employé privé, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Mandataire") en vertu d'une procuration établie sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'instrumentant d'acter comme suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations préalables;
2. Changement de la dénomination de la Société en "Leto S.à r.l.";
3. Changement de l'objet social de la Société afin de lire comme suit:

L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créance ou d'instruments hybrides.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

4. Modification des statuts de la Société;

5. Nomination de Monsieur Vladimir STRIGIN en tant que gérant de catégorie A et de Monsieur Sinan SAR ainsi que Monsieur Cornelius BECHTEL en tant que gérants de catégorie B;

5. Divers.

II. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'assemblée générale de l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. L'Associé Unique reconnaît en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société décide que les statuts de la Société sont modifiés et établis comme suit:

- de changer la dénomination sociale en "Leto S.à r.l.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2); et
- de reformuler complètement les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “Leto S.à r.l.” (la “Société”). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L’objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l’acquisition par l’achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l’échange ou autrement d’actions, d’obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l’administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l’intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l’émission d’obligations, de certificats de créance ou d’instruments hybrides.

D’une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu’elle juge utile dans l’accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d’une décision de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L’adresse du siège social peut être transférée à l’intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l’étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d’avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n’auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à onze millions sept cent trente-sept mille quatre cents dollars US (USD 11.737.400,-) divisé en cent onze mille trois cent soixante-quatorze (117.374) parts sociales d’une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Toute prime d’émission est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l’agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un conseil de gérance (le “Conseil de Gérance”) comprenant au moins un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B (ensemble, le(s) “Gérant(s)”) nommés par l’associé unique ou, le cas échéant, l’assemblée générale des associés. L’associé unique ou, le cas échéant, l’assemblée générale des associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des Gérants. Les Gérants n’ont pas besoin d’être associés. L’associé unique ou, le cas échéant, l’assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d’une raison) révoquer et remplacer n’importe lequel des gérants.

Le premier Président pourra, s’il en est décidé ainsi, être désigné par l’associé unique ou, le cas échéant, l’assemblée générale des associés parmi les Gérants A et les Gérants B.

Le Président, s’il est nommé, présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l’assemblée générale des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne parmi les Gérants A ou les Gérants B en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les Gérants recevront une convocation préalable, par télécopie, e-mail ou courrier recommandé, pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d’urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d’au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la Ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant A peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant A comme son mandataire et inversement, chaque Gérant B peut désigner un autre gérant B comme son mandataire.

Un Gérant A peut représenter plusieurs de ses collègues et inversement, un Gérant B peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

Un Gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un Gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs Gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant A ou B. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 8. Pouvoir de signature. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis sauf disposition contraire de la loi applicable.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Troisième résolution

L'associé a nommé en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée, sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Vladimir STRIGIN, né le 14 juillet 1971 à Kalouga (Russie), domicilié au M. Gorkiy Street, House 41, Building - Appartement 23, Kalouga (Russie);

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Sinan SAR, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, domicilié au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et

- Monsieur Cornelius BECHTEL, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhin (Allemagne), domicilié au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. LAC/2013/39724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137610/463.

(130167275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Société d'Investissement de Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.723.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 17 septembre 2013

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 17 septembre 2013 que:

- Monsieur Ingo Wilz a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 16 septembre 2013;
- Monsieur Jörn Hemmersmeier, demeurant professionnellement au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich, est nommé administrateur de la Société avec effet au 17 septembre 2013, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- Le siège social de l'administrateur Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. à été transféré du 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- L'adresse professionnelle de Natalie Naughton, représentante permanente de Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., à été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- L'adresse professionnelle de l'administrateur Enrico Baldan a été transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013139328/23.

(130169544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 6 mars 2013

Première résolution

Election de Monsieur Yves Cacclin en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Yves Cacclin comme Président du Conseil d'Administration qui l'accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

SGBT Asset Based Funding S.A.

Référence de publication: 2013139324/15.

(130169646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Senigo S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.241.

Les comptes annuels pour la période du 19/11/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139323/10.

(130169346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

SOF MER Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013139329/10.

(130169755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Imprimerie Fernand QUINTUS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 122, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139816/10.

(130170526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Indigo Capital IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139817/9.

(130170839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Joker Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 62.623.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013139140/10.

(130169513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Joker Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 62.623.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013139142/10.

(130169515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Joker Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 62.623.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013139143/10.

(130169516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Joker Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 62.623.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013139144/10.

(130169517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Los Ceibos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.912.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 août 2013 que:

- Commissaire aux comptes:

* La société Audiex S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg (N°RCS Luxembourg N° B 65.469) a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat en remplacement de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013139180/14.

(130169292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Joker Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 62.623.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013139145/10.

(130169518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Jerboa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.306.

Le bilan et l'annexe 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2013139137/11.

(130169431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Jasper Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139136/10.

(130169473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.643.305.960,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

En date du 13 février 2013 l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Le renouvellement du mandat des gérants, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra durant l'année 2014, comme suit:

* Madame Miriam MURPHY CHAPUT;

* Monsieur Peter GERRARD;

* Monsieur Christopher JENNER;

* Monsieur Mark FLAWN

En conséquence de ce qui précède, il est à noter que la composition du Conseil de Gérance est la suivante:

- Madame Miriam MURPHY CHAPUT;

- Monsieur Peter GERRARD;

- Monsieur Christopher JENNER;

- Monsieur Mark FLAWN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013139215/23.

(130169732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Jubo Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.324.

Les comptes annuels de la période du 19/11/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139147/10.

(130169303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Mangrove III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.426.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139197/10.

(130169806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

The Stralem Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.180.

Le bilan consolidé au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE STRALEM FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013139358/11.

(130169410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Ustay, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.647.

Extraits des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 26 août 2013

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Luc VERELST, de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Jan VAN LANCKER, demeurant professionnellement au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la Société A3T S.A., de sa fonction de Commissaire au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire en remplacement du commissaire sortant la société Européenne de participations financières et industrielles (en abrégé Parfinindus S. à R.L.), ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469 et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Référence de publication: 2013139374/23.

(130169934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Tatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 03 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139346/10.

(130169314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Talbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 03 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139345/10.

(130169319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

SVI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139340/10.

(130169326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Stuttgart Property Investments Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139336/10.

(130169752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Unifrax Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.109.

Suite à une erreur survenue lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2007, enregistrés auprès du Registre de Commerce de Luxembourg en date du 11 décembre 2008 sous la référence: L080182709.04

Les comptes annuels rectifiés au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013139368/14.

(130169362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Sunreef Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 118.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139338/9.

(130169456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Sunsailing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 167.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139339/9.

(130169375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Trema Architecture Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 118.354.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139364/9.

(130169565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Vestar Capital Partners V SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139382/9.

(130169847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.727.

Extrait des résolutions circulaires signées en date du 10 décembre 2012 par le conseil d'administration de la Société

En date du 10 décembre 2012, le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Martin Migoya, avec adresse professionnelle au 240, Ingeniero Butty, étage 9, C1001AFB Buenos Aires, Argentine au mandat de Président du Conseil d'administration, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

En conséquence, Martin Migoya occupe au sein du Conseil d'administration les mandats d'Administrateur de catégorie AB et de Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

GLOBAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013139766/18.

(130169989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Giga Blocs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139761/10.

(130170314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Giga Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139763/10.

(130170810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Gemma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.556.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2013139756/11.

(130170044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Gardenialux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 82.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
GARDENIALUX S.A.

Référence de publication: 2013139750/11.

(130170794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 104.337.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 31/08/2009 sous L090136670 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013139737/12.

(130170408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Global Blue Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 169.309.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139732/10.

(130170797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Global Blue Investment & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 169.358.

Le Bilan consolidé au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139730/10.

(130170798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Global Blue Management GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 169.311.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013139734/10.

(130170795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 104.337.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013139740/10.

(130170411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.008.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. September 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013138400/14.

(130168547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Alter Ego Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8028 Strassen, 35, rue Mathias Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 164.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139478/9.

(130170534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

A.B.C.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5853 Fentange, 26, rue de Kockelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 79.526.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139462/9.

(130170850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Anh-My S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.093.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139483/9.

(130170284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Altra Investments P.I. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139507/9.

(130170547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Indigo Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139829/9.

(130170846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Jocar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 65.123.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139863/9.

(130170311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Roses Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139278/9.

(130169891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Roses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139279/9.

(130169884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Roissy Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.619.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139277/9.

(130169669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.
